

Statistiques relatives aux étrangers à la frontière

Il s'agit d'une compilation non exhaustive faite par l'Anafé des statistiques recueillies auprès des différentes administrations concernées. Toutes les administrations ne fournissent pas de statistiques suffisamment détaillées pour que tous les recoupements puissent être effectués.

➔ Les demandeurs d'asile à la frontière

1 - Sources Ministère de l'intérieur - Direction des libertés publiques et des affaires juridiques et Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)

	Nombre de demande	% admis au titre de l'asile*	% d'admission toutes raisons confondues
2001	10 364	17.2%	94%
2002	7 786	15.2%	75.2%
2003	5 912	3.8%	68.8%
2004	2 518	7.8%	48.9%
2005	2 424	22.3%	
2006	2 727	20%	66%

* ce pourcentage correspond aux avis favorables de l'OFPPA qui sont ensuite transmis au ministère de l'intérieur, seule autorité prenant la décision finale. L'expérience montre cependant que les avis de l'OFPPA sont suivis par le ministère dans la totalité des cas.

En 2006, le ministère de l'Intérieur a instruit 86% des demandes d'asile dans un délai inférieur à 4 jours.

Sort des demandeurs d'asile	Nombre	% / nombre de DA au totale	% admis
Admis au titre de l'asile	549	20,1%	31,3%
Admission de fait	123	4,5%	7,0%
Admis TGI	668	24,5%	38,1%
Admis CA	22	0,8%	1,3%
Admis TA	40	1,5%	2,3%
Déferrements 621-4 (GAV)	345	12,7%	19,7%
Refoulés	973	35,7%	
Inconnu	7	0%	
Total	2727	100%	

Traitement des demandes d'asile	2005	2006
1. Demandes acceptées	500	549
2. Demandes manifestement infondées	1722	1937
Admis à pénétrer sur le territoire	647	964
Réacheminés	1075	973
3. Demandes d'asile non instruites avant l'admission par le juge	110	241
Total des demandes	2332	2727

2 - Source Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

● En 2007

Pour le premier trimestre 2007, le nombre moyen de demande d'asile par mois est de 252 (environ 40% déposées par des irakiens, palestiniens ou turcs d'origine kurde).

Ont fait l'objet d'un avis positif pendant le 1er semestre 2007 :

- 84% des irakiens
- 100% des tchéchènes
- 44% des sri lankais
- 23% des somaliens.

● En 2006

L'OFPRA a rendu 2556 avis en 2006.

Plus de 96% des demandes d'asile ont été présentées à l'aéroport de Roissy.

Les autres zones d'attente concernées sont Orly (3% en 2006 contre 8% en 2005) et 0.5% dans les ports et aéroports de province (Toulouse, Marseille, Lyon, Nice, Strasbourg, Bordeaux) contre 1% en 2005.

86% des avis ont été communiqués au ministère de l'Intérieur dans les 96 heures suivant le placement en zone d'attente.

Les 2/3 des entretiens se font avec interprètes (par téléphone) et dure en moyenne 1 heure.

● En 2005

L'OFPRA a rendu 2278 avis (-9.4%)

En 2005, 91% des demandes d'asile formulées à la frontière ont été présentées à Roissy, 8% à Orly et 1% dans les ports et aéroports de province (Marseille, Lyon, Nice, St Denis de la Réunion) soit 23 demandes en province en 2005.

29,5 % du total de ces demandes ont émané de femmes.

87 % des personnes ont été entendues par l'OFPRA dans les 48 heures suivant la formulation de leur demande et 92% des avis ont été communiqués au ministère de l'Intérieur dans les 4 jours suivant le dépôt de cette demande.

Nationalité

Pays africains (hors Afrique du nord)	Les ressortissants de la RDC, qui se situent à la 4 ^{ème} place des demandes d'asile, passent de 221 demandes en 2004 à 167 en 2005 puis à 157 en 2006.
Pays d'Asie (hors Moyen-Orient)	La demande sri-lankaise reste la plus importante (144 demandes en 2006) et occupe la 5 ^{ème} place des demandes d'asile à la frontière. Une diminution en 2006 passant de 423 demandes en 2005 à 366 en 2006.
Pays du Maghreb et du Moyen-Orient	La proportion des palestiniens (280 demandes en 2006) et des irakiens (201 en 2006) est importante. Ces pays sont placés en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} position.
Pays d'Amérique et des Caraïbes	451 dossiers en 2006, contre 370 en 2005 et 167 en 2004 ; les colombiens représentent le nombre le plus important de demande d'asile à la frontière.
Ressortissants de pays d'Europe (y compris la Turquie) et du Caucase	La demande augmente passant de 94 en 2004, à 177 en 2005 puis à 277 en 2006. De nombreuses demandes proviennent de la Turquie (kurde) et de la Tchétchénie.

Evolution des nationalités

2006	Demandes d'asile		Autorisations d'entrée (tous motifs confondus)		Rejets	
2005						
I-Afrique						
togolaise	120	69	59	32	61	37
togolaise	51		27		24	
somalienne	81	64	76	60	5	4
somalienne	17		16		1	
ivoirienne	55	-37	28	-18	27	-19
ivoirienne	92		46		46	
II-Europe et Moyen Orient						
irakienne	212	156	174	134	38	22
irakienne	56		40		16	
libanaise	84	71	53	44	31	27
libanaise	13		9		4	
palestinienne	277	59	221	47	56	12
palestinienne	218		174		44	
III-Asie						
sri lankaise	177	77	150	87	27	-10
sri lankaise	100		63		37	
philippine	19	-43	8	0	11	-43
philippine	62		8		54	
IV-Amérique et Océanie						
colombienne	374	271	212	164	162	107
colombienne	103		48		55	
cubaine	27	-158	17	-130	10	-28
cubaine	185		147		38	

Provenances

PROVENANCES MAJORITAIRES DES DEMANDEURS D'ASILE	2005		2006		écart 2005 - 2006
Ignorée	446	19.1 %	645	23.7 %	199
Bogota	21	0.9 %	197	7.2 %	176
Caracas	99	4.2 %	142	5.2 %	43
Istanbul	47	2 %	138	5.1 %	91
Lomé	50	2.1 %	95	3.5 %	45
Abidjan	53	2.3 %	88	3.2 %	35
Damas	26	1.1 %	86	3.2 %	60
Dakar	18	0.8 %	85	3.1 %	67
La Havane	210	9 %	75	2.8 %	-135
Cotonou	49	2.1 %	70	2.6 %	21
Lagos	53	2.3 %	65	2.4 %	12
Autres provenances	1115	47.8 %	1041	32.8 %	-74
TOTAL	2332	100 %	2727	100 %	395

DEMANDES D'ASILE par POSTE FRONTIERE en 2005 et 2006	Janv. - 05	Févr. - 05	Mars -05	Avr. - 05	Mai - 05	Juin - 05	Juil. - 05	Août - 05	Sept. - 05	Oct. - 05	Nov. - 05	Déc. - 05	Janv. - 06	Févr. - 06	Mars -06	Avr. - 06	Mai - 06	Juin - 06	Juil. - 06	Août - 06	Sept. - 06	Oct. - 06	Nov. - 06	Déc. - 06	2005		2006		
	ROISSY	209	173	188	163	193	177	171	152	218	187	178	190	138	147	186	131	163	204	231	225	296	302	306	305	2199	94.1%	26 34	96.6%
ORLY	10	14	13	14	17	7	7	3	14	5	2	8	9	4	17	4	12	4	1	5	8	2	5	7	114	4.5%	78	2.9%	
TOULOUSE-BLAGNAC											1		1								1	1		3	1		6		
LYON SAINT- EXUPERY												1						1				1			1		2		
NICE AEROPORT							1							1		1									1		2		
STRASBOURG- ENTZHEIM														2												0		2	
MARSEILLE PORT		1		2		5					4			1												12		1	
MARSEILLE AEROPORT			1		4							2			1											7		1	
BORDEAUX MERIGNAC																	1									0		1	
St DENIS DE LA REUNION					1																					1		0	
TOTAL	219	188	202	179	215	189	179	155	232	192	185	201	148	155	204	136	176	209	232	230	305	306	311	315	2336	100%	27 27	100%	

OBSERVATIONS :

1° Sur l'ensemble du territoire, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 391 dans une proportion de 16.7% (=391/23362). L'évolution s'inverse donc pour la première fois depuis 2001.

2° A Roissy les services de la police aux frontières ont enregistré une hausse notable de l'effectif annuel des demandeurs : ils étaient 2199 en 2005 puis 2635 en 2006, ce qui se traduit par un écart de 435, pour une variation relative de 19.8% (=435/2199). Simultanément, à Orly, le niveau de la demande a nettement baissé de 36 en passant de 114 en 2005 à 78 en 2006, dans une proportion relativement élevée de 31.6% (=36/114).

3° Dans les postes-frontières de la province, la baisse globale du niveau annuel de la demande se confirme : 45 demandes en 2004, 23 demandes

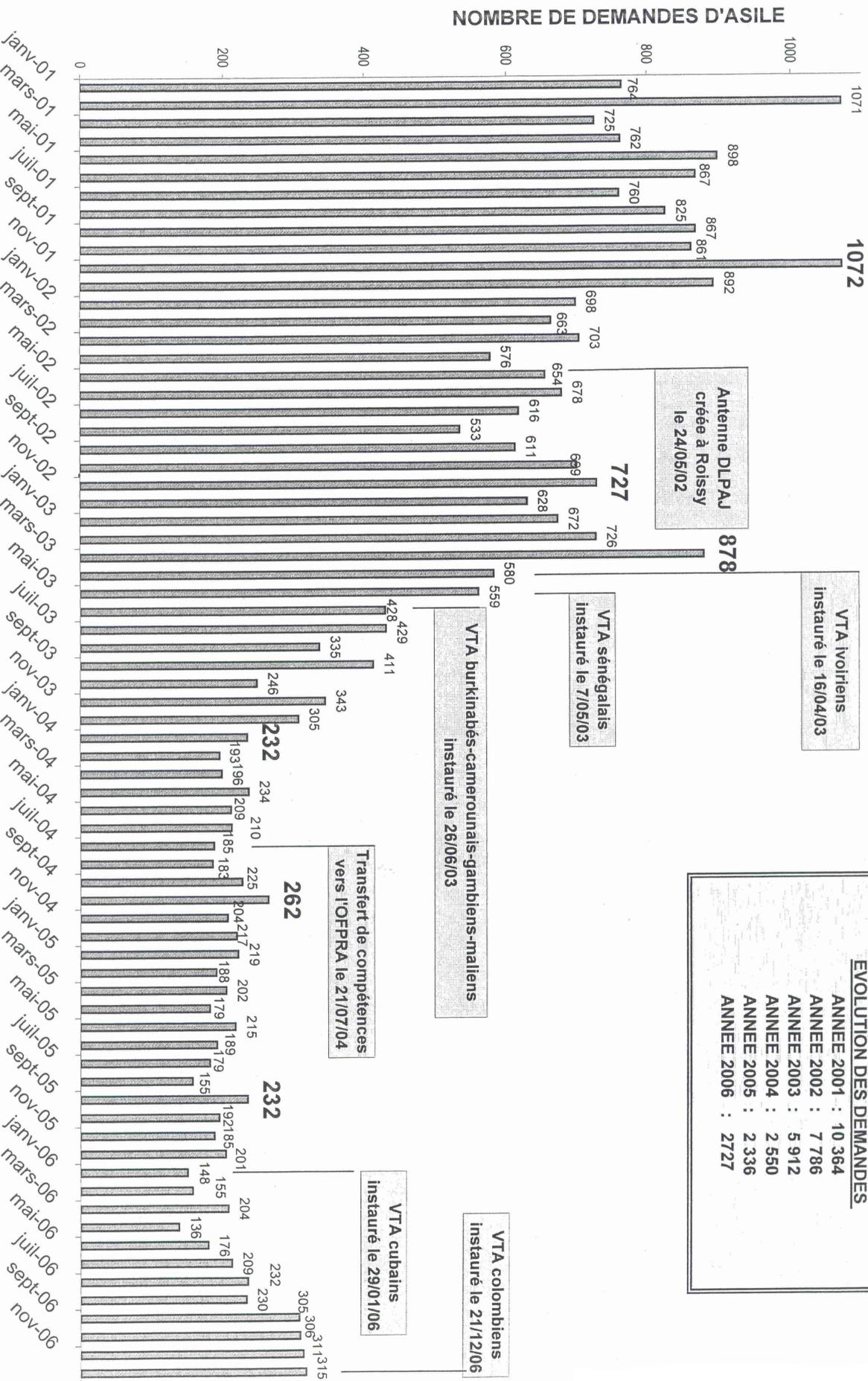
4° Hors des grands sites franciliens, c'est en zone d'attente du port de Marseille (Arenç) que la majorité des demandeurs d'asile, 12 sur les 23, ont été placés.

5° Dans l'ensemble des ports français, 31 étrangers ont demandé l'asile en 2004, puis 12 en 2005.

6° Chaque année, le pic mensuel de demandes est atteint en automne : 262 en octobre 2004, 232 en septembre 2005. Les seuils minima sont enregistrés en août : 183 puis 155.

DEMANDES D'ASILE A LA FRONTIERE

du 1/01/2001 au 31/12/2006



➔ Les non admissions et transits interrompus

Source : Ministère de l'intérieur - Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)

	Non admis et transit interrompus à Roissy
2003	12 625
2004	14 291
2005	14 451 dont 13 381 NA et 1 268 TI
2006	11 561 NA

En 2006, dans l'ensemble des zones d'attente en métropole et outre-mer, le nombre de personne non admise sur le sol français est en diminution en passant de 24 654 en 2005 à 22 250 en 2006, Le nombre de placement en zone d'attente a également baissé : 16 736 en 2005 contre 16 397 en 2006. 521 mesures ont été prise en outre-mer.

En 2006, 14 427 personnes ont été placées dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy.

La durée moyenne de maintien en zone d'attente est de 1,89 jours alors qu'elle était encore de 5 jours en 2004.

Motif de maintien en 2006 et placement en za	Inad Roissy	Inad Orly	Reste France	Métropole	DOM TOM	National
Refus admission	11561	950	8724	21235	1115	22250
Da	2634	78	15	2727	0	2727
Total inad et da	14195	1028	8739	23962	1115	24977
Inconnu	232					
Placement za	14427	600	849	15876	521	16397
Taux de placement	102%	58%	10%	66%	47%	66%

Personnes NA en 2006 et personnes refoulées	inad Roissy	Da refusés	Refoulés	%
Roissy	11561	1937	10606	78,57%

En 2006, 507 escortes ont été planifiées par la PAF pour escorter 799 personnes (non-admis, transit interrompu et demandeur d'asile).

➔ Les mineurs isolés

Source : Ministère de l'intérieur - Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)

Le nombre de mineurs isolés arrivant aux frontières (métropole et outre-mer) est de 989.

Refoulement à Roissy en 2006	Nb de mineurs isolés avérés	Nb de mineurs refoulés sur 515 mineurs reconnus	Nb de mineurs isolés majorisés	Nb de mineurs majorisés refoulés
Embarquement «libre»		140	9	
Refus visa d'escale		152	?	
Sous escorte		35	14	
Total mineurs	515	327	89	23

Refoulement à Orly en 2006	Refoulés	Admis juge	Admis PAF	Admis DLP AJ	Total mineurs
Mineurs NA	6	2	1	0	9
Mineurs DA	1	0	0	1	2

Désignation des administrateurs ad hoc à Roissy	2006	Désignations	% AAH	2005	Désignations	% AAH
Mineurs -13 ans	102			101		
Mineurs +13	413			547		
Total mineurs reconnus	515			648	516	80%
Majorisés	89			132	111	84%
Mineurs déclarés	604	480	79%	780	627	80%

En 2006, la CRF a refusé 60 missions faute de personnel disponible.

De nombreux mineurs se voient refuser un visa d'escale et sont maintenus pendant un délai maximum de 4 heures (selon la PAF) sans être placés en zone d'attente afin que la police puisse s'assurer qu'ils prendront bien leurs vols de continuation. Pour la PAF, il s'agit d'un acte administratif, l'assistance d'un administrateur ad hoc n'est donc, de leur point de vue, pas obligatoire. L'administrateur ad hoc n'interviendrait donc que lorsque le mineur est placé en zone d'attente.

Sort des mineurs reconnus 2005	Nb refoulés	Admis JLD	Admis PAF	Admis JLD	Admis DLP AJ	Admis fin de za (délai expiré ou probl médicaux)	Admis juge des enfants	Admis TA	Admis exceptio	Inconnu	Total
Embarquement libre	466										
Sous escorte	34										
Total	500	49	42	21	15	11	5	1	1	3	648

► Mineurs isolés demandeurs d'asile

Années	Nombre de mineurs demandeurs d'asile
2001	1067
2002	628
2003	514
2004	213
2005	167
2006	158

Mineurs DA	2005	2006
1. Demande non manifestement infondées	24	31
2. Demande manifestement infondées	78	86
Admis à pénétrer sur le territoire	12	55
Reacheminés	66	31
3. Demandes d'asile non instruites avant admission par le juge	80	41
Total demandes d'asile	182	158

En 2006, l'OFPRA a rendu 114 avis concernant les demandes d'admission au titre de l'asile déposées par des mineurs isolés à la frontière.

En 2006, 24.6% des demandes ont abouti à un avis d'admission sur le territoire, contre 12,6 % en 2005.